

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 30 Mars 2016

**Étaient présents :** Mr Jérôme BRUEL, Mr Rémy DIAT, Mr Raymond DURRET, Mme Nadine MEJEAN, Mme Estelle ARU LE GALL, Mr André METTON, Mme Jacqueline PEYRARD, Mme Murielle MOLLON et Mr Arnaud MIGNARD.

Absent en début de conseil : Mme Florence TIXIER DESTRE.

Absents : Mme Virginie BONNET et Mme Bénédicte MAISONHAUTE.

Procurations : Mme Virginie BONNET à Mr Jérôme BRUEL, Mme Bénédicte MAISONHAUTE à Mme Jacqueline PEYRARD.

Après approbation des délibérations du précédent conseil municipal, l'ordre du jour est déroulé.

## **1. FINANCES :**

### **• Vote du budget communal :**

Mme Nadine MEJEAN, 3<sup>ème</sup> adjointe en charge des finances présente aux élus un document retraçant les lignes des dépenses et des recettes du budget prévisionnel 2016.

Les dépenses de fonctionnement subissent une augmentation de 2%, sauf la ligne foire car les élus souhaitent mettre en valeur cet évènement pour son 500<sup>ème</sup> anniversaire.

En investissement, les principaux projets portent sur :

- Aménagement du Champ de Foire,
- Réalisation d'un plan d'eau,
- Rénovation (actuelle) d'un logement Chemin de la Procession,
- Remise aux normes électriques et chauffage de la salle des Fêtes
- Remise aux normes électriques à l'école,
- Etude du COCA.

Mr le Maire appelle au vote du budget communal : 10 voix pour, 1 voix contre et 1 vote blanc.

### **• Vote du budget assainissement :**

La 3<sup>ème</sup> adjointe en charge des finances présente aux élus un document retraçant les lignes des dépenses et des recettes du budget prévisionnel 2016.

Les principaux travaux portent sur la construction de la future station d'épuration de Grénieux. Mr le Maire appelle au vote du budget assainissement : 11 voix pour, et 1 vote blanc.

**• Vote du budget Zone Artisanale :**

L'adjointe en charge des finances présente aux élus le budget prévisionnel 2016 pour lequel il n'y a pas de travaux de prévus pour l'année 2016. Elle rappelle qu'il y a encore quelques terrains en vente. Mr le Maire appelle au vote : 11 voix pour et 1 vote blanc.

**• Vote des 4 taxes :**

L'adjointe en charge des finances rappelle aux élus que l'Etat baisse chaque année les dotations qu'il donne aux collectivités. Afin de palier à une baisse de 15600€, elle propose aux élus un tableau relatant 4 simulations d'augmentations des taux de la Taxe d'Habitation, de la Taxe Foncière Bâtie, de la Taxe Foncière Non Bâtie et la CFE (ancienne taxe professionnelle). Après discussion, il est proposé d'augmenter les taux de 1%. La somme des recettes prévisionnelles devraient couvrir la perte des dotations de l'Etat.

Les taux d'imposition sont les suivants :

	Taux imposition 2015	Taux imposition 2016
- taxe d'habitation :	15.14 %	<b>15.29 %</b>
- taxe foncière :	9.50 %	<b>9.60 %</b>
- taxe foncière non bâtie :	31.29 %	<b>31.60 %</b>
- CFE	27.35 %	<b>27.66 %</b>

Après délibération, les élus votent par 9 voix pour, 3 voix contre et un vote blanc.

**• Vote de la redevance assainissement :**

L'adjoint en charge de l'assainissement informe le Conseil Municipal qu'il convient de redéfinir le montant de la redevance assainissement. Après quelques discussions, il est convenu de fixer le montant au même taux que l'année passée soit :

- *abonnement : 44 euros*
- *0.73 € le m3 d'eau consommé*

**• fixer le forfait des bénéficiaires d'un puits, sans consommation d'eau par la Bombarde, selon les modalités suivantes :**

- *abonnement : 44 euros*
- *la moyenne des consommations de tous les foyers raccordés, selon la composition du foyer en nombre de personnes :*

Nbre de personnes /foyer	Consommation moyenne
1	42 m <sup>3</sup>
2	77. m <sup>3</sup>
3	93. m <sup>3</sup>
4 et plus	109 m <sup>3</sup>

● Pour les foyers dotés d'un puits et d'un raccordement à l'habitation : le montant facturé à minima sera égal à la consommation moyenne d'un titulaire non raccordé à un puits en fonction du nombre de personnes composant le foyer :

- *abonnement : 44 euros*
- *la moyenne des consommations de tous les foyers raccordés, selon la composition du foyer en nombre de personnes :*

Nbre de personnes /foyer	Consommation moyenne
1	42 m <sup>3</sup>
2	77. m <sup>3</sup>
3	93. m <sup>3</sup>
4 et plus	109 m <sup>3</sup>

● Toute maison individuelle desservie en eau potable à partir de la desserte d'une exploitation agricole, sans compteur séparé sera facturée selon les modalités d'un détenteur de puits (à savoir selon un forfait comprenant la base forfaitaire plus la moyenne des consommations d'un foyer composé du même nombre de personnes) :

- *abonnement : 44 euros*
- *la moyenne des consommations de tous les foyers raccordés, selon la composition du foyer en nombre de personnes :*

Nbre de personnes /foyer	Consommation moyenne
1	42 m <sup>3</sup>
2	77. m <sup>3</sup>
3	93. m <sup>3</sup>
4 et plus	109 m <sup>3</sup>

**REDEVANCE MODERNISATION DES RESEAUX :**

- L'Agence de l'eau Loire Bretagne, domiciliée à Nantes, a fixé pour l'année 2016 la RMR (redevance de la modernisation des réseaux) à **0.18 € par m<sup>3</sup>** d'eau consommée (redevance due par l'ensemble des foyers redevables de la redevance assainissement collectif). le Conseil municipal en prend acte et décide de l'appliquer.

Les élus adoptent à l'unanimité les tarifs de la redevance assainissement pour l'année 2016.

**● SIEL : travaux éclairage public :**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux d'éclairage public au Chemin du Coin.

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par son Comité et son bureau, le Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la Commune, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil Départemental de la Loire, le Conseil Régional Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Financement :

Coût du projet actuel :

<u>Détail :</u>	Montant HT	%-PU	Participation commune
Eclairage public au Chemin du Coin	1 227 €	53.00 %	651.00 €

**Total** **651.00 €**

Les élus décident à l'unanimité d'approuver le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la Commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.

**• Aménagement du Champ de Foire :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la 500<sup>ème</sup> foire du 20 mai approche à grands pas et qu'il convient d'aménager le Champ de Foire afin de pouvoir placer les exposants qui vont venir présenter leurs produits ce jour là.

Les travaux d'aménagement devraient permettre la création d'une plate-forme et l'arrachage de haies afin de pouvoir créer une plus grande superficie pour implanter les exposants.

Monsieur le Maire informe les élus que la société BERTHELIER et Fils a été retenue pour la réalisation de ces travaux et que le montant du devis s'élève à 15 686.50 € HT soit 18 823.80 € TTC.

**• Demande de subvention au député :**

Afin de pouvoir organiser diverses manifestations sur le Champ de Foire (Foire du 20 Mai, Fairfouille, Marché de la St Jean), Mr le Maire propose aux élus l'achat de barnums et de toilettes sèches.

A cet effet, il présente des devis correspondants.

De plus, Mr le Maire rappelle aux élus qu'une convention « voisins vigilants » a été signée entre la gendarmerie et certains administrés de la commune. Une signalétique va être installée sur les cinq entrées d'agglomération de la commune.

Les élus votent à l'unanimité la demande de subvention au député.

### **• Etang : complément étude de sols et essais d'infiltrations :**

L'adjoint en charge de la création du plan d'eau informe le conseil municipal que suite à la réunion avec le bureau d'études, il a été décidé d'apporter un complément d'étude de sols et d'essais d'infiltration.

Il rappelle également que la société de géomètre PIGEON/TOINON et le cabinet de maîtrise d'œuvre C2i s'occupent techniquement de la création de cet étang.

Le montant de cette prestation est de 1800 € HT soit 2160 € TTC.

De plus il existe une problématique d'altitude en amont de la fontaine. En effet, il existe un problème d'épandage en cas de crue. Après étude, le cabinet nous a chiffré un surcoût par rapport aux travaux de terrassement. De plus, le coût de l'enterrement de la ligne à haute tension a été estimé au plus élevé à 40 000 €. Le cabinet de maîtrise d'œuvre travaille sur la meilleure implantation afin de limiter les coûts. D'où une étude complémentaire de sols et d'infiltration. Un rendez-vous est prévu le 15 avril afin de déterminer la viabilité de ce projet.

## **2. BATIMENTS/URBANISME/ASSAINISSEMENT**

### **▪ PLU : lancement du cabinet de maîtrise d'œuvre :**

Monsieur le maire informe les conseillers que la commune a lancé les consultations des cabinets de maîtrise d'œuvre pour la réalisation du PLU. Les cabinets ont jusqu'au 29 avril pour donner leur réponse.

### **▪ Appartement Chemin de la Procession:**

Les travaux de réfection d'un appartement locatif situé rue de la procession avancent bien : le plombier, le plaquiste et l'électricien ont terminé leur intervention. Il ne reste plus que quelques travaux de finitions et le revêtement du sol. L'ancien locataire pourra, en principe, de nouveau être réhabilité dans son appartement d'ici juin.

### **▪ Changement de signalisation routière Chemin de Riou et Chemin du Coin :**

A partir du 1<sup>er</sup> avril 2016, les chemins de Riou et du Coin vont être matérialisés par des STOP

### **▪ Convention tripartite entre la Commune, le SIEL et le Syndicat de la Bombarde :**

Afin de réduire les coûts des travaux, la Commune de Nervieux, le SIEL et le Syndicat de la Bombarde vont unir leurs moyens pour réduire les coûts de :

- Création et renouvellement de réseau d'eaux usées et pluviales
- Renouvellement et reprise des branchements du réseau d'eau potable
- Tranchées terrassements en coordination (BT/FT)

Les consultations d'entreprises vont être bientôt lancées pour mandater une seule entreprise qui réalisera l'ensemble des travaux.. Les travaux débuteront début mai/juin.

▪ STEP Grénieux :

La Police de l'eau devrait nous rendre une réponse autour du 20 avril pour nous dire si notre étude et présentation de la nouvelle STEP est recevable. Dès leur accord nous pourrions lancer les appels d'offres pour connaître l'entreprise qui sera sélectionnée pour la réalisation des travaux et nous pourrions de ce fait acheter les terrains. La réponse de la Police de l'eau permettra de dire si nous pouvons réaliser une STEP à un étage au lieu de deux. Parallèlement, nous lancerons également les demandes de subventions.

**3. ADMINISTRATIF /PERSONNEL**

▪ Remplacement de Mr LAFFONT Paul:

Suite à la création d'une commission ressources humaines en janvier 2016, celle-ci a reçu 67 candidatures écrites. Seules 14 personnes ont été reçues en mairie le 26 mars. La personne qui a été désignée débutera par un CDD d'un an, qui sera automatiquement renouvelé d'un an, puis il y aura un an de stage et enfin une titularisation. La personne sélectionnée débutera au plus bas de l'échelle et Mr Guy PIGNARD a été retenu pour ce poste.

**4. DIVERS :**

- Foire du 20 mai : les inscriptions définitives arrivent régulièrement en mairie. Il est également constaté que les exposants souhaitent s'installer à la journée. Concernant les activités, il est prévu pour les enfants des balades à poneys et à calèches organisées par la ferme Jolivet de Mizérieux, des structures gonflables, il y aura également une exposition sur les vieux métiers et les vieux engins agricoles, les automates. Concernant les exposants, il y aura les producteurs locaux de miel, de fromage, de bière, de viande. Et également l'intervention de la retraite sportive de Feurs. L'installation des chapiteaux a commencé sur le Champ de Foire.
- Le bulletin municipal sera distribué autour du 9 et du 10 avril.
- Critérium du Dauphiné : les coureurs passeront sur notre commune le 8 juin.
- TAP : la commission en charge des TAP (Temps d'activités Périscolaires) prépare la prochaine période. La commission fait appel à de nouveaux bénévoles, pour les mardis et les vendredis. Il sera prévu un goûter/apéritif avec les bénévoles le dernier vendredi du mois de juin pour remercier tous les bénévoles qui se sont investis pour apprendre le jardinage, les échecs, la couture, etc. La commission TAP essaie de trouver des activités ludiques et remercie encore tous les bénévoles qui s'impliquent pour donner du temps aux enfants.
- Conseil Municipal des Enfants : ils vont visiter la caserne des pompiers de Balbigny le samedi 2 avril prochain.
- Le Syndicat de la Bombarde : une réunion a eu lieu ce jour pour discuter des problèmes de couleur et de pression d'eau potable du mois de janvier. La SAUR a reconnu que ces

problèmes avaient été constatés sur l'ensemble du Syndicat. Il leur a été demandé de payer une amende. De plus, il a été informé de problèmes sur les radios relais des compteurs, le projet a de ce fait été abandonné car il est encore très difficile à mettre en place. Un nouveau bureau d'études va être consulté pour connaître les dommages et intérêts dus au manquement de cette prestation. Le compte administratif a également été présenté. Le Président du Syndicat informe qu'il n'y a plus de crédits à la consommation et que l'investissement pourra être à nouveau lancé pour renouveler les conduites et améliorer la qualité de l'eau.

- Le Syndicat Intercommunal du Forez : il a été voté le changement de la débroussailleuse.
- Le Syndicat du Barrage de Villerest : les budgets ont été votés. Il a également été annoncé que le port de Bully avait trouvé un repreneur. Concernant les intercommunalités, il a été posé la question de savoir si le Syndicat allait être dissout, et qui allait s'occuper de l'entretien des sentiers. En effet le Syndicat du Barrage de Villerest, comme tous les autres syndicats, ne peut continuer à fonctionner s'il n'est pas inclus dans 3 intercommunalités.

Prochain Conseil Municipal : le vendredi 29 avril 2016 à 20H00.